

**FORMULAIRE
DE DELEGATION DE POUVOIR**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 A 11 HEURES
Au siège social à Casablanca, 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage 20000 Casablanca**

Je/Nous soussigné(s)¹
Domicile (ou siège social)
Titulaire de¹ actions de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), société anonyme faisant appel public à l'épargne dont le siège social est à Casablanca, 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage - 20000 Casablanca,
Donne/donnons par la présente, pouvoir à ³

A l'effet de me/nous représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra, le **mardi 1er septembre 2026 à 11 heures**, au siège social de la société, 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage – 20000 Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'administrateurs ;
2. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, à celles soulevées par des incidents de séance, à toutes nouvelles résolutions ou à tous amendements apportés au texte des résolutions proposé, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fais-le _____ à _____ ⁴

« Bon pour pouvoir »⁵

-
1. Indiquer le nom et le prénom pour l'actionnaire personne physique et la dénomination sociale pour l'actionnaire personne morale.
 2. Indiquer le nombre d'actions tel qu'il ressort de l'attestation de blocage pour les actions inscrites en compte ou le cas échéant du Registre de Transfert des titres de la Société pour les actions nominatives.
 3. Indiquer le nom et le prénom si le mandataire est une personne physique et la dénomination sociale s'il s'agit d'une personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.
 4. Indiquer le lieu et la date de signature du pouvoir.
 5. Faire précéder la signature du nom et du prénom du signataire et le cas échéant sa qualité s'il représente une personne morale